

VILLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 22825 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 13/04/2023
Objet : Délégation de signature à Monsieur Christophe LEROUX, Directeur.

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 13/04/2023 Agent de transmission : Sébastien CREMEL

Acte : Délégations de signature à Mr Christophe LEROUX, 13 avril 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 092 / ARRONDISSEMENT 3

Identifiant de l'acte : 092-219200128-20230413-22825-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/04/2023



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE À
MONSIEUR CHRISTOPHE LEROUX,
DIRECTEUR

ARRÊTÉ

Le Maire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-19 relatif à la délégation de signature,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article L.423-1,

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal du 28 mai 2020 déterminant les délégations confiées au Maire,

Vu l'arrêté du 17 octobre 2022 portant délégations de signature à Madame Maïté VANMARQUE, Directeur Général des Services,

Vu l'arrêté du 17 octobre 2022 portant délégation de signature à Madame Sandrine ROUSSOT, Directeur de Pôle,

Considérant que Monsieur Christophe LEROUX est Directeur de l'urbanisme de la commune,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que la signature de certains documents soit assurée par le Directeur de l'urbanisme de la commune, sous contrôle de sa hiérarchie,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'arrêté du 20 janvier 2023 portant délégations de signature à Monsieur Christophe LEROUX, Directeur, est rapporté.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maïté VANMARQUE, Directeur Général des Services, et de Madame Sandrine ROUSSOT, Directeur de Pôle, Monsieur Christophe LEROUX, Directeur, reçoit délégation pour signer :

- Les courriers et actes passés pendant l'instruction des autorisations d'urbanisme : courriers concernant les délais, courriers de complétude ou pièces manquantes, demandes d'avis extérieurs, courriers d'information de non-respect du PLU, courriers d'accompagnement et de notification des autorisations d'urbanisme aux pétitionnaires et services, courriers de transmission des arrêtés de numérotage, DOC, DAACT, abrogations d'autorisation en cours, constats de caducité, rejets tacite, courriers de transmission de procès-verbal aux requérants et informations d'infraction constatée et courriers accompagnant la conformité de travaux, de non contestation de conformité, et du procès-verbal de récolement,



- les courriers d'informations sur les autorisations d'urbanisme accordées, les courriers de certificat de non retrait et de certificats de non recours, les courriers informatifs de réponse aux administrés sur des demandes générales et les certificats de permis de construire tacite et de décision de non-opposition à déclaration préalable,
- Les renseignements d'urbanisme.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de L'Hautil – B.P 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex, dans les deux mois suivant sa date de publication.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- notifié à l'intéressé,
- transcrit au registre des arrêtés,
- publié sur le site internet de la Ville

Fait à Boulogne-Billancourt, en Mairie, le **13 AVR. 2023**

Le Maire,



Pierre-Christophe BAGUET